

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 29 FEVRIER 2016.

Sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Président.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de février à 20 heures, le conseil communautaire dûment convoqué en date du 24 février 2016, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Président.

Membres présents : François BERINGER, Sandrine BLONDEAU, Claude BRENDER, Christine GANTNER, Frédéric GOETZ, Philippe HEID, Jérôme HEGY, Mario HEGY, Liliane HOMBERT, Marie-Jeanne KIEFFER, Cédric LEPAUL, Jean-Louis LIBSIG, Henri MASSON, Agnès MATTER-BALP, Luc MEYER, Thierry SCHELCHER, Etienne SIGRIST et Sonia WALTISPERGER.

Membre(s) excusé(s): Etienne SARTORIO
Sylvain WALTISPERGER

Procuration(s): Etienne SARTORIO à François BERINGER
Sylvain WALTISPERGER à Philippe HEID

Membre(s) absent(s) :

Secrétaire de séance : Cédric LEPAUL, assisté par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Étaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf-Brisach, absente.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres et personnes présents.

Le président ouvre la séance à 20h00 puis aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des délibérations des conseils communautaires des 21 décembre 2015 et 25 janvier 2016
2. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes
3. Comptes administratifs 2015
4. Comptes de gestion 2015
5. Budgets primitifs 2016
6. Vote des taux d'imposition 2016
7. Demande de subventions dans le cadre du dispositif Territoire à énergie positive pour la croissance verte :
 - a) Requalification des anciennes déchèteries et aménagements écologique et paysager de la nouvelle déchèterie
 - b) Requalification écologique et paysagère des zones d'activités économiques de la communauté de communes
8. Attribution d'une aide financière : Infobest – Groupe d'intervention retraite
9. Divers (Etude petite enfance, pôle enfance jeunesse, CDCI)
10. Informations – communications

1. Approbation des procès-verbaux des délibérations des conseils communautaires des 21 décembre 2015 et 25 janvier 2016

Les procès-verbaux des séances du 21 décembre 2015 et 25 janvier 2016 sont approuvés sans observation.

2. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes

Rapporteur : M. Claude BRENDER, Vice-président.

Conformément aux prescriptions légales, le Vice-président informe le conseil communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Le président a signé les marchés, avenants aux marchés et actes de sous-traitance suivants :

ZONE D'ACTIVITES DE LA HARDT - reprise désordres supprimeur

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
/	Reprise fuites	EMTS	GOLBEY	8 910 €	10 692,00 €

HOTEL D'ENTREPRISES L'ENVOL - changement polycarbonate par vitrage sur façade sud (ateliers 4 et 5)

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
/	Fourniture et pose vitrage isolant opale	KLEINHENNY R. sas	ILLZACH	4 944 €	5 932,80 €

Contrat de maintenance informatique multi-sites (siège, La Ruche, L'Envol)

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
/	Contrat de maintenance 2016	COMAB	SAINT LOUIS	2 290 €	2 748,00 €

Construction d'un groupe scolaire à RUSTENHART

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché HT	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché HT
10	Revêtement de sols	CDRE	47 933,31 €	1 252,71 €	2,61%	49 186,02 €
	<u>Commentaires</u> - Avenant n°1 relatif aux travaux complémentaires d'aménagement cuisine.					

3. Comptes administratifs 2015

Rapporteur : M. Claude BRENDER, Vice-président.

M. François BERINGER, Président, a quitté la salle et n'a pris part, ni aux discussions, ni au vote.

Les présents comptes administratifs rendent compte de la gestion de l'exercice 2015 pour le budget principal et les budgets annexes Pépinière d'entreprises « La Ruche », Ordures Ménagères, Zone d'Activités de la Hardt « ZA de la Hardt », Zone Industrielle Kœchlin « ZI Kœchlin » et Hôtel d'entreprises Blodelsheim de la communauté de communes.

Les résultats des comptes administratifs 2015 correspondent à ceux des comptes de gestion de Mme le Trésorier de Neuf-Brisach.

Conformément à l'article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales, les comptes administratifs 2015 reprennent les résultats antérieurs de l'exercice 2014 complétés des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2015.

Il a été examiné en amont par la commission « Finances ».

Des tableaux synthétiques des dépenses et recettes de l'année 2015 ont été transmis préalablement à chaque délégué communautaire et sont commentés. Ils figurent en **annexe**.

Présentation par budget

A/ Budget Principal

• Recettes de fonctionnement :	9.842.164,49 €
• Dépenses de fonctionnement :	9.068.386,50 €
Résultat de l'exercice 2015:	773.777,99 €
Excédent 2014 reporté :	466.589,65 €
Soit un excédent de fonctionnement 2015 de	1.240.367,64 €
• Recettes d'investissement :	2.056.241,22 €
• Dépenses d'investissement :	2.034.449,23 €
Résultat de l'exercice 2015:	21.791,99 €
Excédent 2014 reporté :	2.666.904,02 €
Soit un excédent d'investissement 2015 de	2.688.696,01 €
Résultat de clôture 2015 (excédent) :	3.929.063,65 €
• Restes à réaliser recettes :	1.040.000,00 €
• Restes à réaliser dépenses :	340.000,00 €
Soit un excédent de restes à réaliser 2015 :	680.000,00 €

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'article **1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) pour **1.200.000 €** et d'inscrire le reliquat d'excédent de fonctionnement de **40.367,64 €** à l'article **002 - Recettes** (excédent de fonctionnement reporté).

L'excédent d'investissement est inscrit à l'article **001 - Recettes** pour **2.688.904,02 €**.

B/ Budget annexe Pépinière d'entreprises « La Ruche »

• Recettes de fonctionnement :	195.800,01 €
• Dépenses de fonctionnement :	144.437,13 €
Résultat de l'exercice 2015 :	51.362,88 €
Déficit 2014 reporté :	- 47.104,16 €
Soit un excédent de fonctionnement 2015 de	4.258,72 €
• Recettes d'investissement :	11.726,66 €
• Dépenses d'investissement :	3.468,90 €
Résultat de l'exercice 2015 :	8.257,76 €
Excédent 2014 reporté :	40.034,69 €
Soit un excédent d'investissement 2015 de	48.292,45 €
Résultat de clôture 2015 (excédent) :	52.551,17 €
• Restes à réaliser recettes :	0,00 €
• Restes à réaliser dépenses :	4.500,00 €
Soit un déficit de restes à réaliser 2015 :	- 4.500,00 €

Il est proposé de constater l'excédent de fonctionnement de **4.258,72 €** à l'article **002 - Recettes** (excédent de fonctionnement reporté) et d'inscrire l'excédent d'investissement de **48.292,45 €** à l'article **001 - Recettes** (excédent d'investissement reporté).

C/ Budget annexe Ordures Ménagères

• Recettes de fonctionnement :	1.015.485,80 €
• Dépenses de fonctionnement :	849.654,74 €
Résultat de l'exercice 2015 :	165.831,06 €
Excédent 2014 reporté :	103.863,39 €
Soit un excédent de fonctionnement 2015 de	269.694,45 €
• Recettes d'investissement :	256.051,12 €
• Dépenses d'investissement :	71.486,55 €
Résultat de l'exercice 2015 :	184.564,57 €
Excédent 2014 reporté :	111.966,95 €
Soit un excédent d'investissement 2015 de	296.531,52 €
Résultat de clôture 2015 (excédent) :	566.225,97 €
• Restes à réaliser recettes :	0 €
• Restes à réaliser dépenses :	40.000 €
Soit un déficit de restes à réaliser 2015 :	- 40.000 €

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'article **1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) pour **200.000 €**, d'inscrire le reliquat d'excédent de fonctionnement de **69.694,45 €** à l'article **002 - Recettes** et d'inscrire l'excédent d'investissement constaté à l'article **001 - Recettes** pour **296.531,52 €**.

D/ Budget annexe Zone d'Activités de la Hardt « ZA de la Hardt »

• Recettes de fonctionnement :	0,00 €
• Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Résultat de l'exercice 2015 :	0,00 €
Excédent 2014 reporté :	62.557,84 €
Soit un excédent de fonctionnement 2015 de	62.557,84 €
• Recettes d'investissement :	0,00 €
• Dépenses d'investissement :	0,00 €
Résultat de l'exercice 2015 :	0,00 €
Déficit 2014 reporté :	- 883.698,08 €
Soit un déficit d'investissement 2015 de	- 883.698,08 €
Résultat de clôture 2015 (déficit) :	- 821.140,24 €
• Restes à réaliser recettes :	0 €
• Restes à réaliser dépenses :	0 €
Soit des restes à réaliser 2015 :	0 €

Il est proposé d'inscrire l'excédent de fonctionnement de **62.557,84 €** à l'article **002 - Recettes** et de constater le déficit d'investissement à l'article **001 - Dépenses** pour **883.698,08 €**.

E/ Budget annexe Zone Industrielle Koechlin « ZI Koechlin »

• Recettes de fonctionnement :	0,00 €
• Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Résultat de l'exercice 2015 :	0,00 €
Excédent 2014 reporté :	531.786,65 €
Soit un excédent de fonctionnement 2015 de	531.786,65 €
• Recettes d'investissement :	0,00 €
• Dépenses d'investissement :	0,00 €
Résultat de l'exercice 2015 :	0,00 €
Déficit 2014 reporté :	- 1.246.641,52 €
Soit un déficit d'investissement 2015 de	- 1.246.641,52 €
Résultat de clôture 2015 (déficit) :	- 714.854,87 €
• Restes à réaliser recettes :	0 €
• Restes à réaliser dépenses :	0 €
Soit des restes à réaliser 2015 :	0 €

Il est proposé d'inscrire l'excédent de fonctionnement de **531.786,85 €** à l'article **002 - Recettes** et de constater le déficit d'investissement à l'article **001 - Dépenses** pour **1.246.641,52 €**.

F/ Budget annexe Hôtel d'entreprises Blodelsheim

• Recettes de fonctionnement :	50.000,00 €
• Dépenses de fonctionnement :	19.985,00 €
Résultat de l'exercice 2015 :	30.015,00 €
Résultat 2014 reporté :	0,00 €
Soit un résultat de fonctionnement 2015 de	30.015,00 €
• Recettes d'investissement :	82.568,25 €
• Dépenses d'investissement :	1.017.437,41 €
Résultat de l'exercice 2015 :	- 934.869,16 €
Excédent 2014 reporté :	711.512,81 €
Soit un déficit d'investissement 2015 de	- 223.356,35 €
Résultat de clôture 2015 (déficit) :	- 193.341,35 €
• Restes à réaliser recettes :	482.000,00 €
• Restes à réaliser dépenses :	180.000,00 €
Soit un excédent de restes à réaliser 2015 :	302.000,00 €

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'article **1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) pour **26.326,00 €**, d'inscrire le reliquat d'excédent de fonctionnement de **3.689,00 €** à l'article **002 - Recettes** et d'inscrire le déficit d'investissement constaté à l'article **001 - Dépenses** pour **223.356,35 €**.

Après s'être fait présenter les comptes administratifs établis par M. le Président et dont les résultats d'exécution sont conformes au compte de gestion établi par Mme le Trésorier,

Considérant que M. le Président a régulièrement administré au cours de l'exercice 2015 les finances de la communauté de communes en titrant l'ensemble des recettes afférentes à l'exercice et en ordonnant toutes les dépenses ayant fait l'objet d'un service fait,

Suite à l'exposé de M. Claude BRENDER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Sous la présidence de M. Claude BRENDER et en l'absence de M. le Président,

A l'unanimité pour tous les budgets,

Approuve l'ensemble de la comptabilité de l'ordonnateur soumise à son examen

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête leur solde global comme indiqué ci-dessus

Affecte les résultats constatés au 31 décembre 2015 des différents budgets comme indiqué ci-dessus

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits non reportés annulés

Donne décharge à M. le Président pour sa gestion de l'exercice 2015 conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4. Comptes de gestion 2015

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

L'article 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote du conseil communautaire du compte administratif présenté après transmission, du compte de gestion par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il convient de formaliser par un vote du conseil communautaire sa prise en connaissance du compte de gestion qui certifie la sincérité des dépenses et recettes présentées dans les comptes administratifs.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Prend acte de la transmission par Mme le Trésorier de Neuf-Brisach des pièces des comptes de gestion 2015 ;

Constata les identités de valeurs avec les indications de Mme le Trésorier de Neuf-Brisach figurant dans ses comptes de gestion et relatives aux soldes d'exécution d'investissement et aux résultats de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes :

- **Pépinières d'entreprises « La Ruche »**
- **Ordures Ménagères**
- **Zone d'Activités de la Hardt « ZA de la Hardt »**
- **Zone Industrielle Koechlin « ZI Koechlin »**
- **Hôtel d'entreprises Blodelsheim**

5. Budgets primitifs 2016

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

En préalable, M. François BERINGER présente les principales caractéristiques du Budget Primitif et des budgets annexes Pépinière d'entreprises « La Ruche », Ordures Ménagères, Zone d'activités de la Hardt, Zone Industrielle Koechlin et Hôtel d'entreprises Blodelsheim 2016.

Des tableaux synthétiques sont transmis à tous les délégués et commentés. Ils figurent en **annexe**.

Sur proposition de la commission « Finances » réunie en amont, le conseil communautaire est amené à voter les crédits du budget primitif et des budgets annexes Pépinière d'entreprises « La Ruche », Ordures Ménagères, Zone d'activités de la Hardt, Zone Industrielle Koechlin et Hôtel d'entreprises Blodelsheim 2016 comme suit :

A/ Budget Principal

• Recettes de fonctionnement :	9.916.821 €
• Dépenses de fonctionnement :	9.916.821 €
• Recettes d'investissement :	5.255.299 €
• Dépenses d'investissement :	3.655.299 €

B/ Budget Annexe Pépinière « La Ruche »

• Recettes de fonctionnement :	166.100 €
• Dépenses de fonctionnement :	166.100 €
• Recettes d'investissement :	53.192 €
• Dépenses d'investissement :	53.192 €

Pour mémoire, les montants inscrits sont des montants HT, l'exercice étant soumis à déclaration de TVA trimestrielle (TVA collectée & déductible).

Il est proposé une subvention d'équilibre du Budget Principal à hauteur de 33.842 €.

C/ Budget Annexe Ordures Ménagères

• Recettes de fonctionnement :	989.194 €
• Dépenses de fonctionnement :	989.194 €
• Recettes d'investissement :	1.693.000 €
• Dépenses d'investissement :	1.693.000 €

D/ Budget Annexe Zone d'activités de la Hardt

• Recettes de fonctionnement :	883.699 €
• Dépenses de fonctionnement :	883.699 €
• Recettes d'investissement :	883.699 €
• Dépenses d'investissement :	883.699 €

E/ Budget Annexe Zone Industrielle Koechlin

- Recettes de fonctionnement : 1.246.770 €
- Dépenses de fonctionnement : 1.246.770 €

- Recettes d'investissement : 1.246.642 €
- Dépenses d'investissement : 1.246.642 €

F/ Budget annexe Hôtel d'entreprises Blodelsheim

- Recettes de fonctionnement : 49.119 €
- Dépenses de fonctionnement : 49.119 €

- Recettes d'investissement : 481.357 €
- Dépenses d'investissement : 481.357 €

Il est proposé une prise en charge du déficit par le Budget Principal à hauteur de 29.130 €.

Compte tenu des éléments qui précèdent,

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, en l'absence de M. Cédric LEPAUL, président de l'association « La Petite Enfance du Centre Hardt » qui a quitté la salle en vertu de l'article 2131.11 du CGCT,

Par 18 voix pour, 1 voix contre (M. Etienne SIGRIST) pour le budget principal,

A l'unanimité pour l'ensemble des autres budgets :

- Budget Annexe Pépinière d'entreprises « La Ruche » ;
- Budget Annexe Ordures Ménagères ;
- Budget Annexe Zone d'Activités de la Hardt ;
- Budget Annexe Zone Industrielle Koechlin ;
- Budget annexe Hôtel d'entreprises Blodelsheim

Adopte les différents budgets primitifs 2016 aux montants suivants :

- Budget principal : 13.572.120 € (montant total dépenses cumulées) ;
- Budget annexe Pépinière d'entreprises « La Ruche » : 219.292 € (montant total équilibré) ;
- Budget annexe Ordures Ménagères : 2.682.194 € (montant total équilibré) ;
- Budget annexe Zone d'Activités de la Hardt : 1.767.398 € (montant total équilibré) ;
- Budget annexe Zone Industrielle Koechlin : 2.493.412 € (montant total équilibré) ;
- Budget annexe Hôtel d'entreprises Blodelsheim : 530.476 € (montant total équilibré) ;

Dit que les virements d'équilibre sont les suivants :

- Pépinière d'entreprises « La Ruche » 33.842 € au titre de subvention d'équilibre,
- Hôtel d'entreprises Blodelsheim : 29.130 € au titre de subvention d'équilibre.

Observations : L'état de la dette au 1^{er} janvier 2016 ainsi que la liste des subventions et participations versées par la communauté de communes font également l'objet d'un examen en séance. Ces pièces avaient été transmises en amont à tous les délégués communautaires.

Ce point fait l'objet d'un débat quant aux opérations d'investissements inscrites au budget principal. Les élus s'interrogent sur l'opportunité de créer cette année un budget annexe établi pour une nouvelle zone d'activités commerciales à Fessenheim. La communauté de communes a réceptionné ces derniers jours plusieurs courriers d'entreprises du secteur qui demandent de pouvoir s'implanter dans l'environnement immédiat du supermarché local. M. le Président s'engage à rencontrer les acteurs de ce dossier.

6. Vote des taux d'imposition 2016

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

L'état fiscal 1259 CTES, permettant d'établir avec précision le produit de la fiscalité locale pour 2016, n'a pas encore été communiqué par les services fiscaux (courant mars prochain).

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire et sur la base d'éléments connus (bases définitives 2015), il est proposé à l'assemblée de voter le maintien des taux d'imposition ménages et du taux de cotisation foncière des entreprises issus du calcul des taux de référence.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de voter le maintien des taux d'imposition des ménages et du taux de cotisation foncière des entreprises issus du calcul des taux de référence pour l'exercice 2016, déclinés comme suit :

Libellé de la taxe	Taux 2015
Taxe d'habitation (TH)	3,31 %
Taxe sur les propriétés Foncières Bâties (TFB)	1,24 %
Taxe sur les propriétés Foncières Non Bâties (TFNB)	11,16 %
Cotisation Foncière Entreprises	22,06 %

7. Demande de subventions dans le cadre du dispositif Territoire à énergie positive pour la croissance verte :

7.a Requalification des anciennes déchèteries et aménagements écologique et paysager de la nouvelle déchèterie

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a été retenu dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la croissance verte. Ce dispositif permet à la communauté de communes de bénéficier d'aides financières pour des projets permettant la mise en place d'exigences de qualité paysagère et environnementale. Les projets doivent connaître un démarrage effectif avant le 31 décembre 2017 et doivent prendre fin au plus tard trois ans après la date de signature de la convention (soit fin 2018).

Un projet de construction d'une déchèterie unique est actuellement en cours. Avec la construction de cette nouvelle déchèterie, les sept anciennes déchèteries fermeront définitivement leurs portes. La CCER souhaite restituer à chaque commune les sites de ces déchèteries en opérant au préalable une requalification écologique et paysagère, prenant en compte les besoins exprimés par chaque commune.

L'objectif de la CCER est de :

- préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir un urbanisme durable ;
- de répondre à des exigences de qualité paysagère et environnementale de sites en lien avec les préconisations du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Le projet porte plus précisément sur :

- la requalification des anciens sites de déchèterie de la communauté de communes (Fessenheim, Blodelsheim, Hirtzfelden, Munchhouse, Roggenhouse, Rumersheim-le-Haut et Rustenhardt) ;
- l'aménagement écologique et paysager ainsi que l'optimisation énergétique de la nouvelle déchèterie intercommunale à Blodelsheim.

Pour ce faire, plusieurs études devront être réalisées au préalable :

- un diagnostic paysager devra permettre de comprendre le contexte général environnant chaque site et d'en définir les enjeux. Cette phase permettra de s'assurer que chaque site requalifié puisse répondre aux obligations de la CCER et aux attentes des communes tout en assurant un maximum d'intérêts écologiques et de pertinences paysagères ;
- un diagnostic technique consistera en un inventaire des ouvrages existants sur chaque site et en un listing des éventuelles investigations supplémentaires nécessaires pour mener à bien la requalification ;
- d'éventuelles investigations supplémentaires qui pourront concerner :
 - des relevés afin de pouvoir quantifier au mieux les travaux à réaliser (enrobé, surface de bâtiment, réseaux...) ;
 - des études géotechniques, études de pollution du sol (en fonction des besoins de chaque commune) ;
 - des diagnostics amiante (certains ouvrages, selon leur date de conception, pourraient être composés d'amiante).

Les travaux issus de ces études :

- pour la requalification des sites des anciennes déchèteries, porteront sur :
 - la libération des emprises, par la démolition, la coupure des réseaux, le recyclage et l'évacuation ;
 - les terrassements, avec la mise en forme générale du terrain, la réalisation des plateformes stabilisées et végétales ;
 - les semis adaptés aux besoins et capacités d'entretiens ;

- les plantations qui composeront l'espace avec des compositions à caractère naturel ou ornemental suivant le résultat attendu ; dans tous les cas, les propositions seront orientées sur des essences locales, rustiques et peu exigeantes en termes d'entretien ;
- pour l'aménagement de la nouvelle déchèterie intercommunale à Blodelsheim, permettront :
 - d'atténuer la minéralité du site ;
 - d'améliorer le traitement et l'intégration de la limite en contact avec les espaces publics ;
 - d'obtenir un accompagnement végétal continu et généreux sur les limites du site ;
 - de retrouver une végétation à dominance d'épineux pour l'accueil de la pie-grièche ;

La mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification écologique et paysagère des anciennes déchèteries de la CCER débute au second semestre 2016. L'ensemble des requalifications des anciens sites ainsi que l'aménagement écologique et paysager de la nouvelle déchèterie intercommunale seront finalisés avant fin 2018. Pour ce faire, un budget global de 290.000€ HT a été alloué à ce projet.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Valide le projet de requalification des anciennes déchèteries de la communauté de communes et d'aménagements écologique et paysager de la nouvelle déchèterie intercommunale ;

Inscrit ce projet dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, remporté par le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et sollicite, à cet effet, le concours financier pour cette opération ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération notamment pour la signature de la « convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

7.b Requalification écologique et paysagère des zones d'activités économiques de la communauté de communes

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a été retenu dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la croissance verte. Ce dispositif permet à la communauté de communes de bénéficier d'aides financières pour la mise en place d'exigences de qualité paysagère et environnementale dans les zones d'activités. Les projets doivent connaître un démarrage effectif avant le 31 décembre 2017 et doivent prendre fin au plus tard trois ans après la date de signature de la convention (soit fin 2018).

L'objectif est de :

- préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir un urbanisme durable ;
- de répondre à des exigences de qualité paysagère et environnementale pour les zones d'activités en lien avec les préconisations du SCoT Rhin-Vignoble-grand Ballon.

Le programme de mise en place des préconisations issues de qualité paysagère et environnementale concerne la zone d'activité de la Hardt à Blodelsheim et la zone industrielle Koechlin à Fessenheim ainsi que deux équipements immobiliers (la pépinière d'entreprises La Ruche à Fessenheim, l'hôtel d'entreprises L'Envol à Blodelsheim).

L'action consiste à améliorer la qualité écologique et paysagère des zones d'activités en agissant à plusieurs niveaux afin de rendre les zones économiques de la communauté de communes exemplaires en matière environnementale :

- Le foncier : imperméabilisation des sols, gestion des espaces publics ;
- L'intégration de la biodiversité dans la gestion des espaces : végétalisation de l'espace, clôtures perméables, éclairage nocturne limité... ;
- L'aménagement et la gestion des espaces verts : suppression des haies de résineux et de ligneux exotiques, plantation de haies de feuillus diversifiées au sein de la zone d'activités, création de prairies fleuries, mise en place d'une gestion différenciée pour les espaces verts, proscription de l'usage de produits phytosanitaires, valorisation des déchets verts... ;
- La gestion de l'eau : mise en place des systèmes de récupération des eaux pluviales valorisables pour la gestion des espaces verts (arrosage) ;
- Le stationnement : végétalisation des parkings, remplacement des stationnements imperméables par des stationnements plus verts (dalles alvéolées), limitation de l'éclairage nocturne pour les entreprises qui ne sont actives que le jour ;
- Les bâtiments et clôtures : amélioration de l'intégration paysagère des bâtiments, végétalisation des clôtures (plantes grimpantes) ;
- La sensibilisation des entreprises dans la prise en compte de l'environnement.

Les premières préconisations seraient mises en place dès l'automne 2016, notamment en ce qui concerne les préconisations liées à la végétation et aux espaces verts des zones d'activités. L'ensemble des préconisations seraient mises en place jusqu'à fin 2018. Pour ce faire, un budget global de 110.000 € HT a été alloué à ce projet pour les années 2016-2017-2018.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Procède à un projet de mise en place d'exigences de qualité paysagère et environnementale dans la zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim, dans la zone industrielle Koechlin à Fessenheim ainsi qu'au sein des deux équipements immobiliers (la pépinière d'entreprises La Ruche à Fessenheim, l'hôtel d'entreprises L'Envol à Blodelsheim) ;

Inscrit ce projet dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, remporté par le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et sollicite, à cet effet, le concours financier pour cette opération ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération notamment pour la signature de la « convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

8. Attribution d'une aide financière : Infobest – Groupe d'intervention retraite

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Pour répondre à la problématique du changement des modalités d'imposition des retraites allemandes pour les frontaliers, le réseau des INFOBESTs du Rhin Supérieur a mis en place en juin 2013 un Groupe d'Intervention Imposition des Retraites (également dénommé Task Force Retraites). La Région Alsace, la Conférence du Rhin Supérieur et plusieurs autres collectivités ont abondé un fonds pour la Task Force Retraite sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Pays de Brisach qui a coordonné l'opération et employé 2 chargés de mission.

A l'approche des 3 ans d'activité, comme les difficultés des retraités frontaliers perdurent (malgré la signature d'un accord franco-allemand devant solutionner le problème, mais à moyen terme seulement), il s'avère nécessaire de prolonger ce service rendu gratuitement au sein des INFOBESTs ou lors de permanences décentralisées dans les collectivités. Pour information, environ 2 permanences par an sont organisées à la pépinière d'entreprises La Ruche.

Les partenaires allemands de l'opération mettent en avant un obstacle juridique fort au conseil de proximité rendu par le Groupe d'Intervention des INFOBESTs, en raison de la réglementation de la profession des conseillers fiscaux sur leur territoire.

Plusieurs collectivités françaises, sans négliger cette mise en garde de leurs homologues, tiennent cependant, au vu du « stock » des dossiers d'imposition des retraités et de la faible implication des services fiscaux, à maintenir leur soutien au Groupe d'Intervention

Une prolongation de cette action jusqu'au 31 décembre 2017 est envisagée, avec des financements provenant exclusivement de collectivités françaises.

La communauté de communes du Pays de Brisach se tourne donc vers des collectivités locales de l'Eurodistrict Region Freiburg / Centre et Sud Alsace ainsi que vers l'Eurométropole de Strasbourg pour financer la prorogation de ce service.

Pour la communauté de communes Essor du Rhin, la contribution pourrait être de 1500 € sur la période allant du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2017.

En raison du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, il est proposé de contribuer à ce financement pour la période 2016 à hauteur de 500 €.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la communauté de communes du Pays de Brisach ;

Attribue une aide financière à hauteur du montant indiquée ci-dessus ;

Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Divers (Etude petite enfance, pôle enfance jeunesse, CDCI) :

Etude petite enfance : Les entretiens prévus dans le cadre de la mission d'audit ont été réalisés par le bureau d'études (président et certains agents de l'association, vice-président et directrice de la petite enfance de la communauté de communes du Pays de Brisach, président de la communauté de communes Essor du Rhin). Le bureau d'études a également récupéré des pièces comptables et des données de fréquentation des multi-accueils. Un premier rendu portant sur le diagnostic est prévu le 14 mars prochain en réunion de bureau. Le rendu final, comprenant l'ensemble des préconisations, sera présenté dans le mois qui suit.

Pôle enfance jeunesse : La phase 1 de la mission confiée à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un pôle enfance jeunesse à Munchhouse touche à sa fin. Pour mémoire, cette phase 1 consiste à la réalisation du programme technique détaillé de l'opération. La phase 2, quant à elle, est l'organisation de la sélection d'un maître d'œuvre. Et enfin la phase 3 est relative à l'assistance pour la mise en adéquation du programme au projet. La phase 1 devrait pouvoir être présentée lors du prochain conseil communautaire. Les schémas d'organisation ont été réalisés, le travail actuel consiste à réfléchir à la répartition des espaces communs en fonction des différents services (multi-accueil, école maternelle, école élémentaire, péri-extrascolaire).

CDCI : Lors de la réunion du 12 février 2016, la commission départementale de coopération intercommunale a adopté un amendement en faveur de la fusion de la communauté de communes Essor du Rhin et la communauté de communes du Pays de Brisach.

M. le Président propose aux membres du conseil communautaire de prendre connaissance du calendrier institutionnel de la fusion, des enjeux identifiés à ce jour, de la méthodologie de travail et du projet de calendrier opérationnel. Un accompagnement par un cabinet de consultants est nécessaire.

Modification du POS de Rumersheim : par courrier daté du 26 février 2016, la commune de Rumersheim-le-Haut sollicite la communauté de communes, compétente en matière d'urbanisme réglementaire, afin d'engager une modification du POS communal pour rectification d'erreur matérielle.

Modification du PLU de Fessenheim : par courrier daté du 26 février 2016, la commune de Fessenheim sollicite la communauté de communes, compétente en matière d'urbanisme réglementaire, afin d'engager une modification du PLU communal pour suppression d'emplacements réservés.

Informations – communications

Aucune information ou communication n'est donnée en séance.

Le conseil communautaire prend connaissance de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion ainsi que la presse locale pour leur présence et clôt la séance à 22h30.

Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. François BERINGER	Président	---	
Mme Sandrine BLONDEAU	Conseillère communautaire	---	
M. Claude BRENDER	1 ^{er} Vice-président	---	
Mme Christine GANTNER	Conseillère communautaire	---	
M. Frédéric GOETZ	2 ^e Vice-président	---	
M. Jérôme HEGY	Conseiller communautaire	---	
M. Mario HEGY	Conseiller communautaire	---	
M. Philippe HEID	Conseiller communautaire	---	
Mme Liliane HOMBERT	Conseillère communautaire	---	
Mme Marie-Jeanne KIEFFER	Conseillère communautaire	---	
M. Cédric LEPAUL	3 ^e Vice-président	---	
M. Jean-Louis LIBSIG	Conseiller communautaire	---	
Mme Agnès MATTER BALP	Conseillère communautaire	---	
M. Henri MASSON	Conseiller communautaire	---	
M. Luc MEYER	Conseiller communautaire	---	
M. Etienne SARTORIO	Conseiller communautaire	à M. François BERINGER	François BERINGER :
M. Thierry SCHELCHER	Conseiller communautaire	---	
M. Etienne SIGRIST	Conseiller communautaire	---	

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
Mme Sonia WALTISPERGER	Conseillère communautaire	---	
M. Sylvain WALTISPERGER	4 ^e Vice-président	à M. Philippe HEID	Philippe HEID: